



# CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

MAIRIE de Verrières

14 place de la Mairie

Prise de rendez-vous sur la plateforme : <https://rendezvousonline.fr/>



Tél : 05.49.42.71.77 – Courriel : [contact@verrieres86.fr](mailto:contact@verrieres86.fr)

MINEURS

MAJEURS

CERFA de demande de carte d'identité et/ou passeport dûment **complété en noir, en majuscules et avec les accents**  
Ou de faire une pré-demande sur [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr) et **IMPRIMER ET APPORTER le récapitulatif pour le rendez-vous**

**1 Photo d'identité couleur** (sans découper la photo, de moins de 6 mois, sans lunettes, tête nue, de face, bouche fermée, pas de sourire, les yeux doivent être visibles et ouverts) Elle doit être produite par un photographe ou par une cabine photographique agréée par le ministère de l'intérieur (voir normes au verso)

## LA DEMANDE CONCERNE

Votre carte d'identité

Votre passeport

Si carte ou passeport périmé depuis plus de 5 ans : Acte de naissance de moins de 3 mois sauf si ville de naissance connectée à COMEDC <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Modification d'état civil : acte de naissance, mariage, décès, jugement de divorce pour autorisation du port d'un nom d'usage ou l'attestation de l'ex-conjoint(e) accompagnée de sa pièce d'identité (de moins de 3 mois)

## FISCALITÉ

(Les usagers doivent se procurer un timbre fiscal dématérialisé, disponible en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> ou chez un buraliste agréé)

### Pour une demande de carte d'identité

Perte ou Vol : Timbre fiscal de 25€

Gratuit 1<sup>ère</sup> demande ou Renouvellement

### Pour une demande de passeport

Mineur 0-14 ans : 17€

Majeur : 86€

Mineur 15-17 ans : 42€

Justificatif de domicile de moins d'un an (**l'original**) de la personne exerçant l'autorité parentale ou des 2 parents en cas de garde alternée

(Facture téléphone, électricité, gaz, eau, contrat assurance, quittance loyer, impôts)

CNI du parent présent (des 2 parents si garde alternée, et jugement ou accord à l'amiable des parents)

Justificatif de domicile de moins d'un an (**l'original**) (Facture téléphone, électricité, gaz, eau, contrat assurance, quittance loyer, impôts)

Pour demande de passeport : fournir un CNI

Cas particuliers liés à la nature du domicile ou à la domiciliation du demandeur (renseignements en mairie)

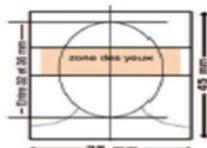
**DÉPÔT** : présence du mineur et du représentant légal obligatoire

**REMISE** : Présence du mineur obligatoire à partir de 12 ans accompagné du représentant légal

Présence obligatoire au DÉPÔT et à la REMISE du titre

**NOUVELLE NORME RELATIVE À L'APPOSITION DES PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ SUR LES DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE FRANÇAIS, NOTAMMENT LES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET LES PASSEPORTS, AINSI QUE SUR LES PERMIS DE CONDUIRE ET LES TITRES DE SÉJOUR POUR ÉTRANGERS. (NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005)**

LA PRISE DE VUE DOIT ÊTRE RÉCENTE ET RESSEMBLANTE AU JOUR DU DÉPÔT DE LA DEMANDE ET DE RETRAIT DU TITRE. LES PHOTOGRAPHIES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES PAR UN PROFESSIONNEL OU DANS UNE CABINE PHOTO, UTILISANT UN SYSTÈME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

**1 - FORMAT**

LA PHOTO DOIT MESURER 35 MM DE LARGE SUR 45 MM DE HAUT. LA TAILLE DU VISAGE DOIT ÊTRE DE 32 À 36 MM, DU BAS DU MENTON AU SOMMET DU CRÂNE (HORS CHEVELURE).



**2 - QUALITÉ DE LA PHOTO**

LA PHOTO DOIT ÊTRE NETTE, SANS PLIURE, NI TRACES.



**3 - LUMINOSITÉ / CONTRASTE / COULEURS**

LA PHOTO NE DOIT PRÉSENTER NI SUR-EXPOSITION, NI SOUS-EXPOSITION. ELLE DOIT ÊTRE CORRECTEMENT CONTRASTÉE, SANS OMBRE PORTÉE SUR LE VISAGE OU EN ARRIÈRE-PLAN. UNE PHOTO EN COULEUR EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.



**4 - FOND**

LE FOND DOIT ÊTRE UNI, DE COULEUR CLAIR (BLEU CLAIR, GRIS CLAIR) - LE BLANC EST INTERDIT.



**5 - LA TÊTE**

LA TÊTE DOIT ÊTRE NUE, LES COUVRE-CHEFS SONT INTERDITS.



**6 - REGARD ET POSITION DE LA TÊTE**

LE SUJET DOIT PRÉSENTER SON VISAGE FACE À L'OBJECTIF. LA TÊTE DOIT ÊTRE DROITE.



**7 - REGARD ET EXPRESSION**

LE SUJET DOIT FIXER L'OBJECTIF. IL DOIT ADOPTER UNE EXPRESSION NEUTRE ET AVOIR LA BOUCHE FERMÉE.



**8 - VISAGE ET YEUX**

LE VISAGE DOIT ÊTRE DÉGAGÉ. LES YEUX DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT VISIBLES ET OUVERTS.



**9 - LUNETTES ET MONTURES**

LES MONTURES ÉPAISSES SONT INTERDITES. LA MONTURE NE DOIT PAS MASQUER LES YEUX. LES VERRES TEINTÉS (OU COLORÉS) SONT INTERDITS. IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE REFLÈTS SUR LES LUNETTES.

